



Dupré Lucas, Kolly Gabriel

Facture OCN – Une augmentation de l'impôt sur le dos du Grand Conseil

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 11.02.25

Transmission au CE : 11.02.25

Dépôt

L'OCN a fait parvenir, aux détenteurs de véhicules, la facture d'imposition de la LIVAR. Dans cette facture, nous pouvons lire en première phrase d'explications :

« Le Grand Conseil a décidé d'indexer le tarif des impôts sur les véhicules de 5,2 % dès 2025 »

Pour rappel, c'est dans un contexte particulier que le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil la modification de la LIVAR pour appliquer une augmentation de 5,2% sur l'imposition des véhicules. Cette augmentation était souhaitée par le Conseil d'Etat pour boucler le budget 2025 de l'Etat.

Après un débat partisan et le soutien du Conseil d'Etat au projet de loi, la majorité du Grand Conseil a décidé de soutenir ce projet de loi.

Par ces propos, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat qualifie-t-il la phrase de l'OCN comme appropriée ?
2. Le Conseil d'Etat ne souhaite-t-il pas prendre ses responsabilités dans l'augmentation de l'imposition des véhicules ?
3. Les augmentations sur les factures des citoyens de notre canton sont également dues au durcissement de l'étiquette-énergie de la Confédération.
 - a. Pourquoi cette information ne figure-t-elle pas sur la facture ?
 - b. Pourquoi ne pas communiquer l'entier des informations directement aux citoyens, sachant que la plupart n'iront pas sur le site internet de l'OCN pour chercher les informations ?
4. Le Conseil d'Etat est-il mis au courant lors de la communication des établissements autonomes (HFR, OCN, ECAB, ...) ? Si oui, peut-il modifier ces informations ?